



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°16

Réunion du mardi 05 décembre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

SAVIGNY LE TEMPLE – STADE JEAN BOUIN – NNI 774450201

Cette installation sportive est classée T7 ST jusqu'au 11/07/2025.

Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S., le 28/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T6 SYN du 24/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Tests insitu du 22/08/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 20/11/2033.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.2. Confirmations de niveau de classement

EPONE – STADE DES AULNES 2 – NNI 782170102

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 09/11/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 28/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 15/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 09/11/2023 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/11/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 04/06/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

CHANTELOUP EN BRIE – STADE DE LA JONCHERE 1 – NNI 770850101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 14/03/2023.

Installation visitée par M. MARQUES membre de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 11/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 11/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Une zone de sécurité constatée de 2 m côté bancs de touche au lieu des 2,50m minimum (Art 3.3 du Règlement T.I.S. – Ed. 2021)**

Elle constate aussi :

- Absence de bancs de touche joueur et officiel
- Absence de vestiaire arbitre
- Absence de filets de but
- Absence d'un plan côté de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. retire cette installation du classement et demande au gestionnaire de lever les non-conformités citées.

NOISIEL – STADE DES TOTEMS 1 – NNI 773370101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 15/03/2022.

Installation visitée par M. AUTREUX membre de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 11/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 11/05/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle demande :

- **Faire tracer la zone technique conformément à l'article 3.5 du Règlement T.I.S. – Ed 2021.**
- **Installer un lavabo EF-EC avec miroir dans chaque vestiaires (Art. 4.6.1 du Règlement T.I.S. – Ed 2021.)**
- **Faire retirer les buts amovibles situés le long de la ligne de touche lors des rencontres officielles**
- **Faire le tracée de l'aire de jeu de façon « très apparente » (Art. 3.8.1 du Règlement T.I.S. – Ed 2021.)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu' 'au 14/03/2032.

SEVRES – STADE JEAN WAGNER – NNI 920720201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 30/06/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 27/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 21/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Tests insitu du 30/09/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Main courante incomplète**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2032.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MANTES LA JOLIE – STADE JEAN PAUL DAVID 2 – NNI 783610102

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VILLEMORIS SUR ORGE – STADE DES ERABLES – NNI 916670101

Cette installation sportive est classée T6 ST jusqu'au 26/02/2023.

Installation visitée par M. GAUVIN et M. BOISNOIR membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 23/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 ST du 23/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- P.V. de la Commission de Sécurité

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Hauteur des buts à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle**
- **Main courante incomplète**
- **Zone technique non tracées**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 ST jusqu' 'au 23/07/2033 et demande au gestionnaire de lever les non-conformités citées (photos à transmettre à la C.R.T.I.S.).

POISSY – MARCEL CERDAN 3 – NNI 784980303

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 01/10/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 28/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 28/11/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 07/04/2014 + 10 ans) ainsi qu'un plan côté des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu' 'au 07/04/2034 sous réserve de réception des tests insitu avant le 04/06/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

POISSY – MARCEL CERDAN 4 – NNI 784980304

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 01/10/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 28/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 28/11/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 07/04/2014 + 10 ans) ainsi qu'un plan côté des vestiaires.

Elle constate aussi que le but droit est déformé et la hauteur est non conforme et demande qu'il soit mis aux normes avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu' 'au 01/10/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 04/06/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

PORCHEVILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 785010102

Cette installation sportive est classée T6 ST jusqu'au 16/04/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 04/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'une moquette synthétique et de la demande de classement du 04/12/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests insitu initiaux.

Elle constate aussi une hauteur du but droit de 2,41m au lieu de 2,44m, à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu' 'au 01/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 04/06/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

CHANTELOUP EN BRIE – STADE DE LA JONCHERE 2 – NNI 770850102

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Chanteloup en Brie et retire cette installation du classement.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

MONTROUGE – STADE MAURICE ARNOUX – NNI 920490201

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 30/11/2023.

A la demande de la Mairie de Montrouge, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 23/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 217 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45
- Facteur d'uniformité : 0.62

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/12/2025.

ST MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON – NNI 940680101

L'éclairage de cette installation est classé EEntraînement.

A la demande de la Mairie de St Maur des Fossés, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 29/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 06/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 465 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/12/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

BRIE COMPTE ROBERT – STADE LUCIEN DESTAL 1 – NNI 770530201

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 05/11/2016.

A la demande de la Mairie de Brie Compte Robert, contrôle de l'éclairage effectué par MM. GODEFROY, membre de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'installation d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 198 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.70
- Facteur d'uniformité : 0.83

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/12/2027.

RUEIL MALMAISON – STADE DU PARC N°2 – NNI 920630202

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 19/11/2021.

A la demande de RUEIL MALMAISON FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 24/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'installation d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 121 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.12
- Facteur d'uniformité : 0.25

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de l'éclairage de cette installation sportive.

PARIS – STADE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 751190101

L'éclairage de cette installation n'es pas classé.

A la demande de la Mairie de Paris, contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 04/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'installation d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 104 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.35
- Facteur d'uniformité : 0.67

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/12/2025.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

PARAY VIELLE POSTE - STADE JEAN BOUIN – NNI 914790101

Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 01/07/2021.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 17/11/2023.
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 10 novembre 2023.
- Plan de l'aire de jeu de **100m x 60m** avec zone de sécurité de 2m,70.
- Plan des vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 15 m² et 1 vestiaire arbitre de 3m².

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T7 SYN.